

Émile DURKHEIM (1889)

“ La constitution selon Platon, Aristote, Machiavel ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Émile Durkheim (1889)

“ La constitution selon Platon, Aristote, Machiavel ”

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1889), « La constitution selon Platon, Aristote, Machiavel. » Texte extrait de la *Revue philosophique*, n° 27, 1889, pp. 317 à 319. Texte reproduit in *Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions* (pp. 157 à 160). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée jeudi, le 17 octobre 2002 à Chicoutimi,
Québec.



“ La constitution selon Platon, Aristote, Machiavel ”

Émile Durkheim (1889)

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1889), « La constitution selon Platon, Aristote, Machiavel. » Texte extrait de la *Revue philosophique*, 27, 1889, pp. 317 à 319. Texte reproduit in *Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions* (pp. 157 à 160). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.

Ce petit ouvrage ¹ comprend deux parties. Dans la première, l'auteur expose et discute la théorie d'Aristote sur les révolutions. Dans la seconde, il la compare aux théories correspondantes de Platon et de Machiavel.

Deux questions dominent toute la doctrine d'Aristote comment naissent les révolutions et comment les prévenir ? En d'autres termes, qu'est-ce qui fait périr les constitutions ? qu'est-ce qui les fait durer ?

¹ Lutoslawski W., *Erhaltung und Untergang der Staatsverfassungen nach Plato, Aristoteles und Machiavelli*. Breslau, 1888.

Pour résoudre ces deux questions connexes, Aristote fait une véritable psychologie de l'esprit révolutionnaire. Nous n'avons pas à reproduire ici les détails de cette fine analyse que M. Lutoslawski a résumée avec beaucoup de méthode et de clarté. Arrivons tout de suite aux conclusions qu'il tire de son exposé et à la manière dont il interprète et apprécie la théorie aristotélicienne.

Tout d'abord pour ce qui est de la méthode il semble à notre auteur que, contrairement à l'opinion courante, Aristote a sur ce point particulier, comme dans sa *Politique* en général, procédé déductivement. D'après cette interprétation les faits que l'on trouve cités avec abondance dans l'ouvrage n'y sont qu'à titre d'exemples et c'est une erreur d'y voir les membres intégrants d'une induction scientifique. Toute la doctrine politique d'Aristote ne serait qu'une déduction de sa psychologie, de sa logique et de son éthique. Il se serait exclusivement proposé, avec les éléments empruntés à ces trois sciences, de construire le plan de l'État idéal. S'il ne s'en tient pas à ces spéculations purement idéologiques, si en outre il analyse avec soin les autres types de constitutions politiques qui se sont rencontrés au cours de l'histoire, s'il décrit les révolutions particulières auxquelles chacune d'elle est exposée, c'est que, suivant lui, le politique sage ne doit pas seulement savoir fonder de toutes pièces une constitution nouvelle, mais se servir de celles qui existent en les améliorant. Pour cela il faut les connaître et par conséquent il est impossible d'en faire abstraction. Mais si pour la pratique on ne peut se passer d'expérience, la science pure, la théorie n'est pas dégagée par induction des faits historiques. Elle ne peut être obtenue que par « une connaissance immédiate des motifs de toutes les actions, grâce à une conscience délicate et développée ». Déjà Ch. Thurot avait signalé le caractère trop méconnu de la politique aristotélicienne. M. Lutoslawski reprend la même idée en l'accentuant encore et conclut en disant que la méthode d'Aristote dans sa *Politique* est purement *a priori*. Il ne lui en fait pas un crime d'ailleurs ; il croit au contraire qu'elle dispense de l'érudition et peut suffire à tout et, comme nous allons le voir, il l'a lui-même pratiquée. Nous ne saurions discuter en passant une assertion aussi importante. Nous croyons volontiers qu'on a parfois exagéré et mal compris ce qu'on a appelé l'esprit expérimental d'Aristote. Aristote est essentiellement un métaphysicien et reste tel dans les sciences morales et sociales. Mais il y a aussi un véritable excès à faire de lui un pur *aprioriste*, notamment en politique. Quand, comme lui, on déclare si fermement que la société est antérieure à l'individu, quand on a un sentiment aussi vif de la réalité de l'être social, de son caractère individuel et *sui generis*, on ne peut admettre que les faits sociaux soient simplement de faits psychiques transformés et la sociologie une déduction et une application de la psychologie. Tout ce que nous voulons dire en somme, c'est que les procédés d'Aristote et sa méthode sont

trop complexes et trop personnels pour pouvoir être définis par un mot aussi simple et aussi vague que celui d'induction ou de déduction.

Puisque la théorie d'Aristote n'a pas d'autre base que la connaissance de l'âme humaine en général, on devrait s'attendre à ce qu'elle pût s'appliquer à tous les pays et à tous les temps. Cependant notre auteur reconnaît qu'il n'en est rien et qu'elle ne saurait convenir aux types de sociétés actuellement existants. En effet il n'existe pas aujourd'hui une seule des constitutions qu'Aristote a analysées. La monarchie constitutionnelle et la république sont choses entièrement différentes de la démocratie, de l'oligarchie, de l'aristocratie et de la tyrannie décrites par Aristote. Il ne faut pas croire pourtant que la politique d'Aristote soit pour cela fausse et inapplicable à notre temps. La différence entre les sociétés distinguées par Aristote et les sociétés contemporaines n'est pas aussi profonde qu'il peut sembler au premier abord. Les premières ne sont pas autre chose que le schéma des secondes. Celles-ci peuvent être déduites de celles-là. Pour les construire, il suffit de prendre pour bases les sociétés décrites par Aristote et de les modifier de manière à les mettre en conformité avec la grande nouveauté qui sépare les temps modernes de l'antiquité. Cette nouveauté, c'est la suppression de l'esclavage. Tandis que l'esclavage est la caractéristique des petites sociétés anciennes, la liberté et l'égalité des citoyens sont le signe distinctif des grandes sociétés contemporaines. Tenez compte de ce fait nouveau et vous comprendrez comment les constitutions de l'antiquité se sont transformées pour devenir ce qu'elles sont.

On voit par cet exemple que la sociologie de l'auteur est assez superficielle. Ainsi tous les changements qui se sont produits dans la vie sociale depuis la disparition du monde gréco-latin n'auraient pas d'autre cause que la suppression de l'esclavage ! L'explication est bien simpliste et la méthode ne l'est pas moins. Il suffit de quelques petites pages à l'auteur pour déduire la série des transformations par lesquelles ont successivement passé les sociétés et pour en dire les causes. L'exemple invoqué d'Aristote ne suffit pas pour légitimer des procédés aussi rapides.

Ayant mis en relief les tendances aprioristes d'Aristote, M. Lutoslawski est naturellement amené à rapprocher plus qu'on ne fait d'ordinaire la politique d'Aristote de celle de Platon. Notamment sur la question des révolutions, il met en regard les unes des autres un certain nombre de propositions importantes empruntées à ces deux auteurs, et de ce parallèle il semble ressortir que le disciple doit plus à son maître qu'il ne veut en convenir. Il est bien vrai qu'Aristote est le premier qui ait fondé une théorie de révolution, mais il en a trouvé chez Platon les éléments et les matériaux.

L'ouvrage se termine par une comparaison du même genre entre Aristote et Machiavel. D'assez nombreux rapprochements tendent à démontrer qu'il est bien des points où ces deux doctrines politiques coïncident. Faut-il en conclure que le livre d'Aristote a été pour Machiavel une source proprement dite ? Rien n'est moins vraisemblable, quoi qu'en ait dit Ranke ; car on ne trouve chez le *Prince* aucun des exemples historiques que l'on rencontre si abondamment dans la *Politique* et que Machiavel eût certainement utilisés s'il les avait eus sous les yeux. Notre auteur suppose donc que la politique aristotélicienne avait été, déjà avant Machiavel, élaborée et arrangée dans un ouvrage de seconde main, qui seul a été entre les mains du philosophe italien.

En résumé, on trouvera dans ce livre, méthodiquement composé et clairement écrit, un exposé historique très digne d'intérêt. Mais les vues sociologiques qui y sont mêlées n'ont pas la même valeur.

Fin de l'article.